

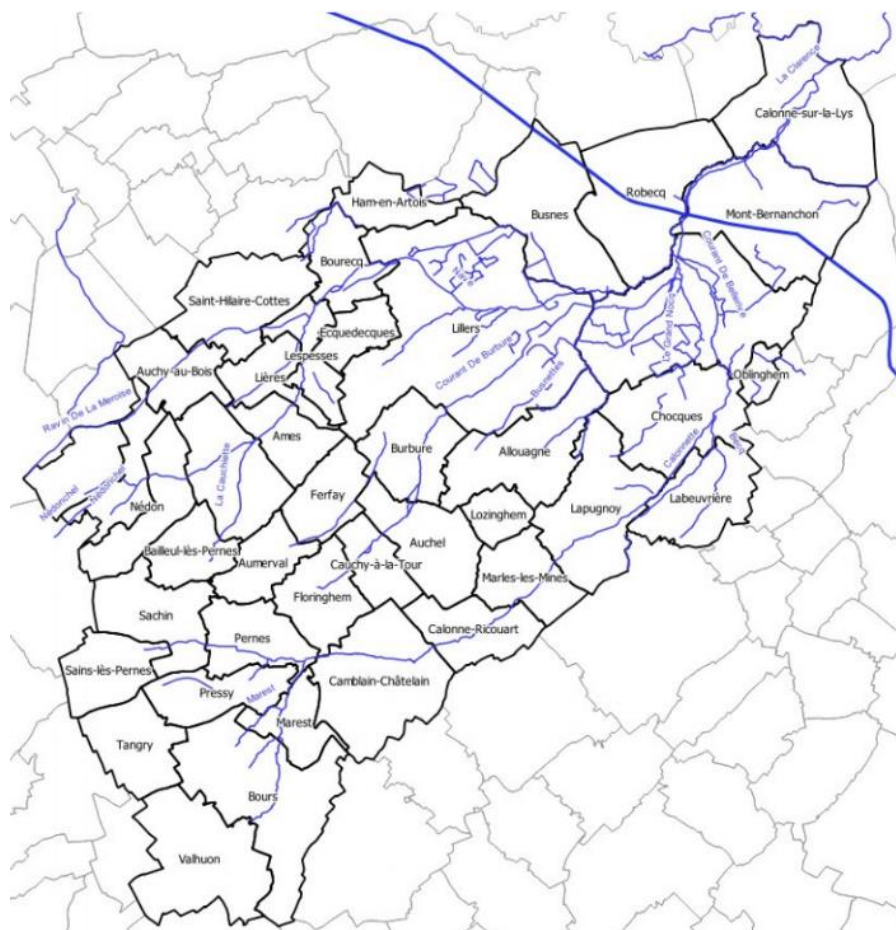
# PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS DDTM

## Projet de Plan de Prévention des Risques d'inondations de la Clarence

### Enquête Publique préalable à l'approbation du PPRI

du 21 septembre 2021 au 28 octobre 2021 inclus

**COMMUNES CONCERNÉES :** • ALLOUAGNE • AMES • AMETTES • AUCHEL • AUCHY-AU-BOIS • AUMERVAL • BAILLEUL-LES-PERNES • BOURECQ • BOURS • BURBURE • BUSNES • CALONNE RICOUART • CALONNE-SUR-LA-LYS • CAMBLAIN-CHATELAIN • CAUCHY-À-LA-TOUR • CHOCQUES • ECQUEDECQUES • FERFAY • FLORINGHEM • FONTAINE-LES-HERMANS • GONNEHEM • HAM-EN-ARTOIS • LABEUVRIERE • LAPUGNOY • LESPESSÉS • LIÈRES • LILLERS • LOZINGHEM • MAREST • MARLES-LES-MINES • MONT-BERNANCHON • NEDON • NEDONCHEL • OBLINGHEM • PERNES • PRESSY • ROBECCQ • SACHIN • SAINS-LES-PERNES • SAINT-HILAIRE-COTTES • TANGRY • VALHUON



## TOME 5 : ANNEXES

### COMMISSION D'ENQUÊTE :

Président : Pierre COUCHE

Membres : Gérard CANDELIER

Annie DEHEUL

La Commission d'Enquête a été désignée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille en date du 17 juin 2021 n° E2100044 / 59



# Sommaire

<b>1 Contrôle de l’affichage, l’accessibilité et des moyens de consultation</b>	<b>4</b>
<b>2 Insertions dans la Presse</b>	<b>9</b>
<b>3 Autres Publicités et Publications précédant l’enquête publique</b>	<b>15</b>
<b>4 Courriers en relation avec les observations de l’Association Allouagne Stop-Inondations</b>	<b>20</b>
<b>5 Réunion du 20/09/2018 : Epandages des terres de Tereos</b>	<b>23</b>
<b>6 Procès-verbal de remise des observations du public (signatures)</b>	<b>25</b>
<b>7 Mémoire en réponse du Maître d’Ouvrage (courrier et page de couverture)</b>	<b>26</b>

## 1 - Contrôle de l'affichage, de l'accessibilité et des moyens de consultation

Le Tableau ci-dessous synthétise les contrôles effectués par les CE :

Pierre COUCHE, Gérard CANDELIER, Annie DEHEUL

La présence, la visibilité et la lisibilité sont attestées dans la colonne affichages (Aff.), la colonne Autres indique que d'autres moyens de publicité ont été mis en œuvre, La colonne accès indique que l'accès est aisé (O) ou possible (P) pour les PMR, la colonne Plan Clé montre que le plan de zonage ou le dossier et la Clé USB contenant le dossier sont présents avec une aide possible de la part du personnel.

N°	Commune	Aff.	Autres	Accès	Plan Clé	Publicité supplémentaire éventuelle Observations
1	Allouagne	O	O	O	O	Réseaux sociaux
2	Ames	O	O	O	O	Toutes boîtes
3	Amettes	O	O	O	O	Toutes boîtes prévu
4	Auchel	O	O	O	O	Publications, Panneau, Réseaux Sociaux
5	Auchy-au-Bois	O	O	O	O	Toutes boîtes
6	Aumerval	O	O	O	O	Site commune
7	Bailleul-les-Pernes	O	N	O	O	-
8	Bourecq	O	O	O	O	Réseaux sociaux
9	Bours	O	N	O	O	Réseaux sociaux
10	Burbure	O	O	O	O	Réseaux sociaux
11	Busnes	O	O	O	O	Réseaux sociaux
12	Calonne-Ricouart	O	O	O	O	Publications, Panneau, Réseaux sociaux, Flyers
13	Calonne-Sur-La-Lys	O	O	O	O	Publications, Panneau, Réseaux sociaux,
14	Camblain-Châtelain	O	O	O	O	Réseaux sociaux, bulletin municipal, site
15	Cauchy-à-la-Tour	O	O	O	O	Publications, Réseaux sociaux
16	Chocques	O	O	O	O	Publications, Panneau, Réseaux sociaux, site commune
17	Ecquedecques	O	O	P	O	Facebook, toutes boîtes
18	Ferfay	O	O	O	O	Lettre d'information
19	Floringhem	O	O	O	O	Site commune, Lettre d'infos
20	Fontaine-les-Hermans	O	O	O	O	-
21	Gonnehem	O	O	O	O	Réseaux sociaux

22	Ham-en-Artois	O	O	O	O	Facebook
23	Labeuvriere	O	O	O	O	Réseaux sociaux
24	Lapugnoy	O	O	O	O	Réseaux sociaux, site de la ville
25	Lespesses	O	O	O	O	Facebook, toutes boîtes
26	Lieres	O	O	O	O	-
27	Lillers	O	O	O	O	Signalétique
28	Lozinghem	O	O	O	O	Réseaux sociaux
29	Marest	O	O	O	O	Publications
30	Marles-les-Mines	O	O	O	O	Toutes boîtes, Réseaux sociaux
31	Mont-Bernanchon	O	O	O	O	Panneau, Réseaux sociaux
32	Nedon	O	O	O	O	-
33	Nedonchel	O	O	O	O	-
34	Oblinghem	O	O	O	O	Publications, Réseaux sociaux, Site
35	Pernes	O	O	O	O	Panneau, réseau sociaux, site commune
36	Pressy	O	N	O	O	-
37	Robecq	O	O	O	O	Publications, Panneau, Réseaux sociaux
38	Sachin	O	O	O	O	Réseaux sociaux
39	Sains-les-Pernes	O	O	O	O	Toutes boîtes
40	Saint-Hilaire-Cottes	O	O	O	O	Panneau électronique
41	Tangry	O	N	O	O	-
42	Valhuon	O	N	O	O	Publications

LEGENDE : Affichage Mairie et autres : O (satisfaisant donc réglementaire), I (insatisfaisant), N (non réalisé : dans certains cas, la mairie se trouve proche des lieux potentiellement concernés et on a donc utilisé l'affiche A2 jaune uniquement)

Plan Clé USB: O/N

Accessibilité : O/N

Publicité supplémentaire : publications, panneau électronique, réseaux sociaux, Flyers, toutes boîtes

## Affichage

• ALLOUAGNE



• AMES



• AMETTES



• AUCHEL •



AUCHY-AU-BOIS •



AUMERVAL



• BAILLEUL-LES-PERNES



• BOURECQ •



BOURS



• BURBURE



• BUSNES



• CALONNE RICOUART



• CALONNE-SUR-LA-LYS



• CAMBLAIN-CHATELAIN



• CAUCHY-À-LA-TOUR



• CHOCQUES



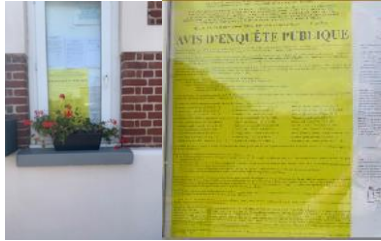
• ECQUEDECQUES



• FERFAY



• FLORINGHEM



• FONTAINE-LES-HERMANS



• GONNEHEM



• HAM-EN-ARTOIS



• LABEUVRIERE



• LAPUGNOY



• LESPESES



• LIERES



• LILLERS



• LOZINGHEM



• MAREST



• MARLES-LES-MINES



• MONT-BERNANCHON



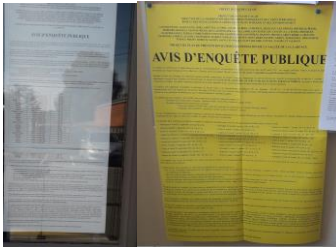
• NEDON



• NEDONCHEL



• OBLINGHEM •



• PERNES



• PRESSY



• ROBECQ •



• SACHIN



• SAINS-LES-PERNES •



• SAINT-HILAIRE-COTTES



• TANGRY



• VALHUON



SOUS-PREFECTURE BÉTHUNE



PREFECTURE ARRAS



Les affichages sont présents dans toutes les communes sur les panneaux municipaux et sur les sites concernés par l'enquête publique. D'une manière générale, le lecteur trouvera ci-dessus l'affichage en mairie et un affichage sur site, mais certaines mairies, en particulier dans les petites communes, se trouvent sur les lieux concernés par les inondations et dans ce cas, seul un affichage est fourni.







Enquêtes publiques et concertations

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAUX DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMUNES DE ALLOUAGNE, AMES, AMETTES, AUCHEL, AUCHY-AU-BOIS,
AUMERVAL, SAULLES-LES-PERRES, BOURGOIS, BOURGUE, SOIRES,
BUIBRIEUX, BUISSIES, CALONNE-RICOUART, CALONNE-SUR-LA-LYS, CAMELIAN-CHATELAIN, CAUCHY-
A-LA-TOUR, CHOQUEUX, ECOLEDCOULES, FERFAY, FLORINGHEM,
FONTAINE-LES-MERMAIS, GOMMENEH, HAINEM-ANTOIS, LABELVIÈRE, LAPUIGNY,
LESPERES, LILLES, LOZINGHEM, MARST, MARLES-LES-MINES, MONT-BEN-
NANCION, NEDON, NEDONCHIEL, OULMAGNY, PERNES, PRESSY, ROBECCO, SACHIN,
SAULLES-LES-PERRES, SAINT-HILAIRE-COTTES, TANGRY ET VALHONJON, en sous-préfectures
de Bethune, ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenus à la disposition du
public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Elle sera également disponible,
pour la même durée, sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais
(www.pas-de-calais.gouv.fr/Portals/0/PDF/Prevention-des-risques-naturels-Plan-de-
prevention-des-risques-PPRII-Information-en-cours-PPP-de-la-vallee-de-la-clarence).

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION DU BASSIN VERSANT DE
LA VALLEE DE LA CLARENCE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prié de se rendre à l'adresse indiquée au verso de la présente notice et de remplir un
formulaire de consultation de documents, de déposer ses observations et de signer le registre de
consultation. Les observations doivent être déposées au plus tard le mardi 28 septembre 2021
à 12h00. Par ailleurs, il est demandé au public de se rendre à l'adresse indiquée au verso de la
présente notice et de remplir un formulaire de consultation de documents, de déposer ses
observations et de signer le registre de consultation. Les observations doivent être déposées au
plus tard le mardi 28 septembre 2021 à 12h00. Par ailleurs, il est demandé au public de se
rendre à l'adresse indiquée au verso de la présente notice et de remplir un formulaire de
consultation de documents, de déposer ses observations et de signer le registre de consultation.
Les observations doivent être déposées au plus tard le mardi 28 septembre 2021 à 12h00.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Ce dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Le dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture
de Bethune (781, rue Gambetta - CS 30719 - 59207 ESTHAÏRE, Calais) ainsi qu'en version
interactivable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-
de-calais.gouv.fr). Un plan informatique sera mis à la disposition des personnes qui
souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Bethune aux jours et heures habituels
d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet
disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Une copie du rapport et des conclusions sera déposée en mairie de ALLOUAGNE, AMES,
AMETTES, AUCHEL, AUCHY-AU-BOIS, AUMERVAL, BAILEUILLES-PERNES, BOURGOIS,
BOURGUE, BUIBRIEUX, BUISSIES, CALONNE-RICOUART, CALONNE-SUR-LA-LYS, CAMELIAN-
CHATELAIN, CAUCHY-A-LA-TOUR, CHOQUEUX, ECOLEDCOULES, FERFAY, FLORINGHEM,
FONTAINE-LES-MERMAIS, GOMMENEH, HAINEM-ANTOIS, LABELVIÈRE, LAPUIGNY,
LESPERES, LILLES, LOZINGHEM, MARST, MARLES-LES-MINES, MONT-BEN-
NANCION, NEDON, NEDONCHIEL, OULMAGNY, PERNES, PRESSY, ROBECCO, SACHIN,
SAULLES-LES-PERRES, SAINT-HILAIRE-COTTES, TANGRY ET VALHONJON, en sous-préfectures
de Bethune, ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenus à la disposition du
public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Elle sera également disponible,
pour la même durée, sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais
(www.pas-de-calais.gouv.fr/Portals/0/PDF/Prevention-des-risques-naturels-Plan-de-
prevention-des-risques-PPRII-Information-en-cours-PPP-de-la-vallee-de-la-clarence).

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Avis notifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020

Marchés publics de travaux
Procédures adaptées de + 90 000 euros

Flandre Opale Habitat

Groupe ActionLogement

AVIS DE CONSULTATION

Maitre d'ouvrage : FLANDRE OPALE HABITAT, 51 rue Painesau, BP 5273,
58179 BOURGEOIS CEDEX 1
PROCEDURE DE PASSATION : Procédure Adaptée (Article L. 2123-1 de l'Ordonnance
n°2018-1074 du 26 Novembre 2018) avec faculté d'engager des négociations avec les
candidats.
OBJET : NP 7121 - EQUIPEMENT PLAGE - MISSION DE MOC - CONSTRUCTION DE 15 LOGE-
MENTS INDIVIDUELS
Dossier de consultation : Le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme
http://marchespubliques.com
Liste des pièces à fournir : La liste des documents à joindre à votre proposition de prix est
précisée dans le Règlement de Consultation
Date de réception des offres : 12 OCTOBRE 2021 à 12 Heures
Date d'envoi à la publication : 21/09/2021



Avis d'appel public à concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
HABITAT HAUTS DE FRANCE - ESR,
520, Bd de Pan, - 62303 COQUELLES
Objet du marché :
MARCHÉ DE DÉAMANTAGE ET DÉMOLITION - 16 logements collectifs - BERCK-MER,
Résidence Les Moettes
Type d'avis :
Avis d'appel public à concurrence
Type de procédure : Procédure adaptée
Campagne : Travail
Support(s) de passation :
http://habitat-hauts-de-france.e-marchespubliques.com
http://www.e-marchespubliques.com
Date et heure limite de dépôt : Offre : 12/10/2021 à 12 h 00
Date d'envoi de l'avis : le 17/09/2021

Flandre Opale Habitat

Groupe ActionLogement

AVIS DE CONSULTATION

Maitre d'ouvrage : FLANDRE OPALE HABITAT, 51 rue Painesau, BP 5273,
58179 BOURGEOIS CEDEX 1
PROCEDURE DE PASSATION : Procédure Adaptée (Article L. 2123-1 de l'Ordonnance
n°2018-1074 du 26 Novembre 2018) avec faculté d'engager des négociations avec les
candidats.
OBJET : NP 1027/1465-1738 - MISSION DE MOC - TRAVAUX DE RENOVATION DE 26 LOGE-
MENTS INDIVIDUELS A LESTREM
Dossier de consultation : Le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme
http://marchespubliques.com
Liste des pièces à fournir : La liste des documents à joindre à votre proposition de prix est
précisée dans le Règlement de Consultation
Date de réception des offres : 12 Octobre 2021 à 12 Heures
Date d'envoi à la publication : 21/09/2021

LA GRÂCE D'UNE CATHÉDRALE
A travers plus de 500 illustrations et plus de 400 pages, revivrez les grandes pages de l'histoire de France associées à ses monuments emblématiques. 85€ LUNITE

EN EXCLUSIVITÉ sur le site editions.lavoixdunord.fr
Frans de port offerts
Lavoix éditions

Libra MEMORIA
Retrouvez l'ensemble de nos avis de décès sur notre site libramemoria.com

Libra MEMORIA
Lors du décès d'un membre de notre famille, nous avons apprécié la facilité et la rapidité pour diffuser un avis dans la presse et sur le site libramemoria.com. Notre objectif étant d'annoncer à nos proches sa disparition, les services proposés par Libra Memoria nous ont pleinement satisfaits.
Suite à cette diffusion, nous avons particulièrement apprécié le fait de recueillir de nombreux hommages sur sa page commémorative: des étoiles ou messages de souvenir, adressés par de nombreuses personnes qui l'ont connu de près ou de loin.
Libra Memoria nous a accompagné durant cette épreuve en nous informant par mail des différentes étapes: création de l'espace dédié au défunt, publication d'hommage de la part des proches...
A chaque date anniversaire, nous recevons également une proposition de publication pour commémorer sa disparition.
Bien plus qu'un simple site de parution d'avis, ce service est un véritable espace de recueillement.
Témoignage de la famille d'un proche disparu.
www.libramemoria.com



ANNONCES ADMINISTRATIVES

Année modifiée de décembre 2021 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2021. Prix Uniflex M à la forme par colonne - Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros. Enquêtes publiques et concertations

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau des Installations Classées, de l'Unité Publique et de l'Environnement
Section des Installations Classées
Commune de LEULINGHEM
Enregistrement d'une usine de fabrication de produits de boulangerie
FOURNEO SAS
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société FOURNEO SAS, a déposé une demande d'enregistrement en vue de créer et d'exploiter une usine de fabrication de boulangerie située Parc d'Activité de la Portie du Littoral - 300, rue Gilbert Chiquet, sur la commune de LEULINGHEM (62500). Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 10 septembre 2021. Le dossier est consultable en mairie de LEULINGHEM, commune d'implantation du projet, du 11 octobre 2021 au 10 novembre 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (le mardi de 10h05 à 19h05 et le vendredi de 14h00 à 17h00), en un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES, DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNES DE ALLOUAGNE, AMES, AMETTES, AUCHEL, AUCHY-AU-BOIS, AUMERVAL, BABLEUX, LES-PERRES, BOUSRECO, BOUSSY, BURBURE, BUIRNES, CALONNE-BOUCQUET, CALONNE-SUR-LA-YVE, CAMBAILLON-CHATELAIN, CAUCHY-A-LA-TOUR, CHOCOQUES, ECOLECOQUES, FERRAY, FLORINGHEM, FONTAINE-LES-HEMMAS, GONNEHEM, HAINEN-ARTOIS, LABREVIERE, LAPIGNY, LEPRESSIS, LIELES, LOUINGHEM, MARDEST, MARLES-LES-MINES, MONT-DE-NAUCHON, NEDON, NEDONCHIE, OULINGHEM, PERNES, PRESSY, ROBOCO, SACHIN, SAINT-ILHAIRE-COTTES, SAINT-ILHAIRE-COTTES, TANGUY ET VALINGNY, MARLES-LES-MINES, MONT-BERNANCHON, NEDON, NEDONCHIE, OULINGHEM, PERNES, PRESSY, ROBOCO, SACHIN, SAINT-ILHAIRE-COTTES, TANGUY ET VALINGNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 09 juillet 2021, une enquête publique relative au projet de plan de prévention de risque inondation du bassin versant de la Clarence aura lieu pendant 30 jours consécutifs, du mardi 21 septembre au jeudi 28 octobre 2021 inclus. Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant et outre la décision de l'autorité environnementale en date du 15 octobre 2019 dispensant ce projet d'une évaluation environnementale, en mairie de ALLOUAGNE, LEPRESSIS, LIELES, LES-MINES, PERNES ET ROBOCO, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions. Ce dossier sera également consultable à la Préfecture de Pas-de-Calais et en sous-préfecture de Béthune (181 Rue Gambetta - CS 90719 - 62407 BETHUNE Cedex) ainsi qu'en version dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr). Un site internet sera mis à la disposition des personnes qui souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Béthune aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La consultation de ce dossier a été confiée à une commission d'enquête composée comme suit :
Monsieur Pierre COUCHE, président de collège de la commission d'enquête ;
Monsieur Fabrice LEBEL, inspecteur principal au commissariat à l'énergie atomique,
Madame Aline CHEVAL, professeur certifiée en droit et économie, retraitée.
En cas d'absence d'un commissaire enquêteur, le président de l'organe administrateur ou le conseiller délégué par ses soins, ontentant l'intermption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête. Le public est informé de ces décisions.
Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations aux dates, heures et lieux suivants :
Lieu (Maires) - Date - Horaires
Alouagne - mardi 21 septembre 2021 - 09-12h
Lillers - mardi 21 septembre 2021 - 14h-17h
Perennes - mercredi 22 septembre 2021 - 09-12h
Marles les Mines - vendredi 24 septembre 2021 - 09-12h
Lepesses - jeudi 24 septembre 2021 - 14h-17h
Robecq - samedi 25 septembre 2021 - 09-12h
Perennes - mardi 27 septembre 2021 - 09-12h
Lillers - mardi 28 septembre 2021 - 14h-17h
Robecq - jeudi 30 septembre 2021 - 09-12h
Marles les Mines - vendredi 1 octobre 2021 - 14h-17h
Alouagne - samedi 2 octobre 2021 - 09-12h
Perennes - mardi 5 octobre 2021 - 09-12h
Lepesses - mardi 5 octobre 2021 - 14h-17h
Robecq - mercredi 6 octobre 2021 - 09-12h
Lillers - vendredi 8 octobre 2021 - 09-12h
Marles les Mines - samedi 9 octobre 2021 - 09-12h
Lillers - jeudi 11 octobre 2021 - 14h-17h
Alouagne - mardi 12 octobre 2021 - 14h-17h
Lepesses - jeudi 14 octobre 2021 - 09-12h
Perennes - jeudi 14 octobre 2021 - 14h-17h
Robecq - vendredi 15 octobre 2021 - 14h-17h
Marles les Mines - mardi 16 octobre 2021 - 09-12h
Lepesses - mardi 16 octobre 2021 - 14h-17h
Alouagne - mardi 19 octobre 2021 - 09-12h
Lillers - jeudi 21 octobre 2021 - 14h-17h

Perennes - vendredi 22 octobre 2021 - 09-12h
Robecq - jeudi 25 octobre 2021 - 09-12h
Marles les Mines - mercredi 27 octobre 2021 - 14h-17h
Lepesses - jeudi 28 octobre 2021 - 14h-17h
Alouagne - jeudi 28 octobre 2021 - 14h00-17h00
Il est rappelé que le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires dans les lieux de permanence et qu'il est recommandé de venir avec son stylo pour apposer les observations sur les registres.
Le public pourra faire connaître ses observations, propositions et contre-propositions :
soit en les communiquant directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de Alouagne, Lepesses, Lillers, Marles-les-Mines, Perennes et Robecq ainsi qu'en sous-préfecture de Béthune ;
soit en les adressant par courrier à l'attention du président de la commission d'enquête, en mairie de Alouagne (rue de Général Leduc - 62515 ALLOUAGNE), lequel les adressera, dans les meilleurs délais, au registre déposé en cette même mairie ;
soit en les adressant, par courrier électronique, au président de la commission d'enquête à l'adresse électronique suivante : ppri@environnement.pas-de-calais.fr ;
soit en les communiquant sur le registre dématérialisable accessible à l'adresse suivante : https://www.registrouvert.fr/ppri-clarence.
Président la durée de l'enquête, les observations et propositions du public adressées par voie postale au président de la commission d'enquête ainsi que les observations écrites du public reçues par un membre de la commission d'enquête lors de ses permanences (aux lieux, jours et heures habituels ci-dessus) seront enregistrées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête, en mairie de Alouagne et seront consultables sur le site internet suivant : https://www.registrouvert.fr/ppri-clarence. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront également consultables sur le registre dématérialisable mentionné ci-dessus.
Toutes informations techniques sur le projet peuvent être demandées à Monsieur Laurent LATURELLE, responsable de l'Unité Gestion des Risques au Service de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Pas-de-Calais (02 21 50 30 29)
À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête disposera d'un délai de 20 jours pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.
Une copie du rapport et des conclusions sera déposée en mairies de ALLOUAGNE, AMES, AMETTES, AUCHEL, AUCHY-AU-BOIS, AUMERVAL, BABLEUX, LES-PERRES, BOUSRECO, BOUSSY, BURBURE, BUIRNES, CALONNE-BOUCQUET, CALONNE-SUR-LA-YVE, CAMBAILLON-CHATELAIN, CAUCHY-A-LA-TOUR, CHOCOQUES, ECOLECOQUES, FERRAY, FLORINGHEM, FONTAINE-LES-HEMMAS, GONNEHEM, HAINEN-ARTOIS, LABREVIERE, LAPIGNY, LEPRESSIS, LIELES, LOUINGHEM, MARDEST, MARLES-LES-MINES, MONT-DE-NAUCHON, NEDON, NEDONCHIE, OULINGHEM, PERNES, PRESSY, ROBOCO, SACHIN, SAINT-ILHAIRE-COTTES, SAINT-ILHAIRE-COTTES, TANGUY ET VALINGNY, MARLES-LES-MINES, MONT-BERNANCHON, NEDON, NEDONCHIE, OULINGHEM, PERNES, PRESSY, ROBOCO, SACHIN, SAINT-ILHAIRE-COTTES, TANGUY ET VALINGNY (www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-riques-majeurs/Plan-de-prevention-des-riques/PPRI-inondation-en-cours/PPRI-de-la-vallee-de-la-clarence).
Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions de la commission d'enquête en s'adressant à la préfecture de Pas-de-Calais (DCCPA/ISCLPE/2019).
Au terme de l'enquête publique, la décision d'approbation du plan, éventuellement modifié, sera prise par arrêté préfectoral.

AVIS ADMINISTRATIF
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
DÉCISION

Lors de sa réunion du jeudi 16 septembre 2021, la commission départementale d'aménagement commercial (cdac) de Pas-de-Calais a accordé, à l'indivision VANDNERGIE sas la jouissance TULPE, Société de fait, associée à la société M&C (S200), l'autorisation de créer à la même adresse un ensemble commercial composé de la jardinerie-aérioterie à l'enseigne " TULPE ", d'une surface de vente de 6575 m², et d'un magasin de bricolage et de décoration à l'enseigne " MAXSON TULPE ", d'une surface de vente de 6414 m². La décision de la commission départementale d'aménagement commercial de Pas-de-Calais sera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Pas-de-Calais.
Les voies et délais de recours contre un avis ou une décision de la commission départementale d'aménagement commercial figurent sur le site INTERNET de la Préfecture de Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr) dans la rubrique Politiques Publiques (Aménagement, accessibilité, habitat et urbanisme - Aménagement - Aménagement commercial et urbanisme/Aménagement - CDAC - Commission Départementale d'Aménagement Commercial - Fonctionnement) de la CDAC.

ANNONCES MARCHES PUBLICS
Année modifiée de décembre 2021 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2021. Prix Uniflex M à la forme par colonne - Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.
Marchés publics de travaux
Procédures adaptées de + 90 000 euros

Flandre Opale Habitat
Groupe ActionLogement
AVIS DE CONSULTATION
Maître d'ouvrage : FLANDRE OPAL HABITAT, 51 rue Poitevin, BP 5273, 59279 DUNKERQUE CEDEX 1
PROCEDURE DE PASSATION : Procédure Adaptée (Article L. 2123-1 de l'Ordonnance n°2010-1074 du 26 Novembre 2010) avec faculté d'engager des négociations avec les candidats.
OBJET : BP 721 - EQUIPEMENT PLAGE - MISSION DE M&C - CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS INDIVIDUELS
Dossier de consultation : Le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme http://flandreopalehabitat.e-marchespublics.com à compléter du 21/09/2021 sur la procédure n° 813400
Liste des pièces à fournir : La liste des documents à joindre à votre proposition de prix est précisée dans le Règlement de Consultation
Date de réception des offres : 12 OCTOBRE 2021 à 12 Heures
Date d'envoi à la publication : 21/09/2021

HABITAT
Avis d'appel public à concurrence
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : HABITAT HAUTS DE FRANCE - ESH, SDI, 66 du Parc, - 62960 COQUELLES
Objet du marché : MARCHÉ DESAMANTAGE ET DEMOLITION - 16 logements collectifs - BERCKMERE, Résidence Les Moustiers
Type d'avis : Avis d'appel public à concurrence
Type de procédure : Procédure adaptée
Catégorie : Travaux
Support(s) de parution : http://habitat-hauts-de-france.e-marchespublics.com
http://www.e-marchespublics.com
Date et heure limite de dépôt : Offre : 12/10/2021 à 12 h 00
Date d'envoi de l'avis : le 17/09/2021

Flandre Opale Habitat
Groupe ActionLogement
AVIS DE CONSULTATION
Maître d'ouvrage : FLANDRE OPAL HABITAT, 51 rue Poitevin, BP 5273, 59279 DUNKERQUE CEDEX 1
PROCEDURE DE PASSATION : Procédure Adaptée (Article L. 2123-1 de l'Ordonnance n°2010-1074 du 26 Novembre 2010) avec faculté d'engager des négociations avec les candidats.
OBJET : BP 1007/1005/1720 - MISSION DE M&C - TRAVAUX DE RENOVATION DE 26 LOGEMENTS INDIVIDUELS A LESTREM
Dossier de consultation : Le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme http://flandreopalehabitat.e-marchespublics.com à compléter du 21/09/2021 sur la procédure n° 813400
Liste des pièces à fournir : La liste des documents à joindre à votre proposition de prix est précisée dans le Règlement de Consultation
Date de réception des offres : 12 Octobre 2021 à 12 Heures
Date d'envoi à la publication : 21/09/2021

Libra MEMORIA
Publi-communiqué
Lors du décès d'un membre de notre famille, nous avons apprécié la facilité et la rapidité pour diffuser un avis dans la presse et sur le site libramemoria.com. Notre objectif étant d'annoncer à nos proches sa disparition, les services proposés par Libra Memoria nous ont pleinement satisfaits.
Suite à cette diffusion, nous avons particulièrement apprécié le fait de recueillir de nombreux hommages sur sa page commémorative : des étoiles ou messages de souvenir, adressés par de nombreuses personnes qui l'ont connu de près ou de loin.
Libra Memoria nous a accompagné durant cette épreuve en nous informant par mail des différentes étapes : création de l'espace dédié au défunt, publication d'hommage de la part des proches...
A chaque date anniversaire, nous recevons également une proposition de publication pour commémorer sa disparition.
Bien plus qu'un simple site de parution d'avis, ce service est un véritable espace de recueillement.
Témoignage de la famille d'un proche disparu.
www.libramemoria.com





### 3/ Exemples d'autres Publicités et Publications précédant l'enquête publique :

#### Détail du Site de la Préfecture du Pas-de Calais :

PPRN Inondation en cours

PPRN de la Lys Supérieure

**PPRN de la Vallée de la Clarence**

PPRN près de coteaux des waterings

PPRN du Marais Audomerois

PPRN de la vallée du Winereux

PPRN de la Lière

#### PPRN de la Vallée de la Clarence

Mars 2021 (03/09/2021)



Retrouvez ici l'ensemble des documents présentés dans le cadre de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PPRi de la vallée de la Clarence. C'est sur ce territoire qu'est réalisée une étude globale de définition des terrains vulnérables aux inondations intégrant les interactions entre la Clarence et ses affluents.

La Sous-Préfecture de Béthune assure la coordination de la conduite de la procédure tandis que la DDTM pilote l'étude en concertation avec les acteurs du territoire.

> Arrêté de prescription - format : PDF   - 0.53 Mb

**Information**

---



[lien vers le site dédié](#)

---

Réunions publiques les 7 et 8 septembre 2021

18h30 à FLORINGHEM et à GONNEHEM

---

**Avis d'ouverture d'enquête publique**

---

**Phase 2 : Méthodologie des aléas et des enjeux**

---

**Phase 4: Définition des enjeux** +

---

**Concertation Réunion publique**

---

**Cartographie**  
Aléa & hauteur

**Phase 1 : Connaissance du territoire et des événements historiques**

---

**Phase 3 : Qualification de l'aléa de référence**

---

**Phase 5 : Projet de PPR**


---

**Préconisation d'urbanisme**


---

**Consultation officielle** +

#### Détail de la page Facebook de la Préfecture 62



**Préfet du Pas-de-Calais** ✓

3 septembre, 14:44 · 

⋮

Le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRi) permet de maîtriser l'urbanisme dans les zones soumises à un risque d'inondation et de réduire la vulnérabilité des constructions et activités existantes en imposant ou en recommandant la réalisation de certains travaux.

Lancée en 2015, l'élaboration du PPRi de la vallée de la Clarence sera soumise à une enquête publique qui se déroulera du 21 septembre au 28 octobre 2021.

Afin de présenter la procédure aux acteurs locaux et aux riverains en amont de cette enquête publique, deux réunions publiques sont organisées :

- Le 7/09/2021, à 18h30, à #Floringhem (salle des fêtes)
- Le 8/09/2021, à 18h30, à #Gonnehem (salle polyvalente)

Pour + d'informations sur ce PPRi : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/.../PPRi-de-la-vallee...>



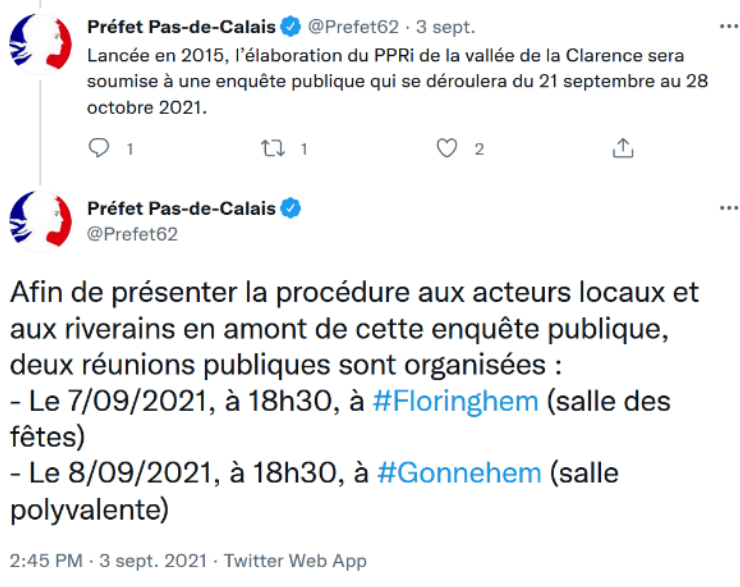
**PPRI** PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS DE LA

**Clarence**


• [www.ppri-clarence.fr](http://www.ppri-clarence.fr)



## Détail de la page Twitter de la Préfecture 62



## Exemple de Flyer diffusés pendant l'enquête

**Ville de Lillers** 

**INONDATION**  
**Plan de Prévention du Risque**  
**du bassin versant de la Clarence**

**Ouverture d'une enquête publique**  
**du 21 septembre au 28 octobre 2021 inclus**

Le dossier d'enquête sera consultable en Mairie de Lillers  
(service urbanisme)  
pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations du public pourront être consignées,  
entre autres, dans un registre d'enquête ouvert  
en Mairie de Lillers (service Urbanisme)

Des permanences de la Commission d'enquête  
auront lieu les :

21 septembre de 14h à 17h : Salle S<sup>te</sup> Cécile  
28 septembre de 14h à 17h : Salle S<sup>te</sup> Cécile  
8 octobre de 9h à 12h : Salle S<sup>te</sup> Cécile  
11 octobre de 14h à 17h : Mairie (salle d'honneur)  
21 octobre de 14h à 17h : Salle S<sup>te</sup> Cécile



www.ppri-clarence.fr



## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS DE LA CLARENCE RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION



**MARDI 7 SEPTEMBRE**

🕒 18h30

📍 salle des fêtes de Floringhem



**MERCREDI 8 SEPTEMBRE**

🕒 18h30

📍 salle Polyvalente de Gonnehem  
(Rue de la Libération)



Direction départementale  
des territoires et de la mer  
du Pas-de-Calais  
100 avenue Winston Churchill  
CS 10007 – 62022 Arras Cedex  
▪ Tel. : 03 21 22 99 99  
▪ Fax : 03 21 55 01 49



STRATIS



ISL Ingénierie SAS - Siège  
75 Boulevard Mac Donald  
75019 Paris - FRANCE  
▪ Tel. : +33 1 55 26 99 99  
▪ Fax : +33 1 40 34 63 36



# À vous la parole sur le plan de prévention des risques d'inondations

De l'agglomération PPRi à plus de prévention des risques d'inondations. C'est de la vallée de la Clarence que vient une question de conscience. OBJECTIF : améliorer l'urbanisme et protéger les personnes. Les habitants sont écoutés.



**1. Une zone à risque**  
La vallée de la Clarence est une zone à risque d'inondation. C'est pourquoi le préfet de la région a lancé un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) pour protéger les personnes et les biens.

**2. Une zone à risque**  
La vallée de la Clarence est une zone à risque d'inondation. C'est pourquoi le préfet de la région a lancé un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) pour protéger les personnes et les biens.

**3. Une zone à risque**  
La vallée de la Clarence est une zone à risque d'inondation. C'est pourquoi le préfet de la région a lancé un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) pour protéger les personnes et les biens.

**4. Une zone à risque**  
La vallée de la Clarence est une zone à risque d'inondation. C'est pourquoi le préfet de la région a lancé un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) pour protéger les personnes et les biens.

## « Pourquoi je ne peux pas construire ma maison ? »

**GONNEHEM.** Le projet de PPRI est en cours de validation. Les habitants sont écoutés. Pourquoi ne peut-on pas construire sa maison ?

« Pourquoi je ne peux pas construire ma maison ? » C'est la question que se posent de nombreux habitants de Gonnehem. Le projet de PPRI est en cours de validation. Les habitants sont écoutés. Pourquoi ne peut-on pas construire sa maison ?



Une séance de concertation sur le plan de prévention des risques d'inondation.

### INONDATIONS

## Une réunion pour faire face aux inondations



Les citoyens pourront consulter et proposer des modifications du dossier à partir du 21 septembre.

**FLORINGHEM** Ce projet ne date pas d'hier. Lancées en 2015, les concertations sont poussées pour proposer aux citoyens le meilleur dossier possible. Ce dossier, c'est le PPRI : plan de prévention des risques d'inondations de la Clarence. Mené par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et le bureau d'étude ISL, son objectif est de mieux réglementer l'aménagement du territoire et limiter son exposition aux inondations. Après l'étude des 42 communes concernées, l'ISL a déterminé les différents risques auxquels la vallée de la Clarence était exposée. On retrouve les débordements de la Clarence et les digues qui pourraient céder. Toutes les idées défendues par le dossier du PPRI seront appliquées

par le règlement également établi dans cet objectif. Une carte de zonage a été établie avec un code couleur selon la gravité. Selon le niveau de risque, différents projets d'aménagement pourront ou non être acceptés. Différentes communes sont touchées par des zones à risques : Lapugnoy, Marles-les-Mines, Calonne-Ricouart. Le projet n'est cependant pas encore en vigueur. Le dossier a été proposé dans un premier temps aux municipalités. Il est désormais présenté aux citoyens. Le dossier sera consultable dans les mairies concernées ou sur [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr). Un registre numérique sera mis en place pour consulter le dossier et émettre des observations sur le projet dès le 21 septembre. ■ M.B.

ENVIRONNEMENT

Arrageois-Ternois

LA VOIX DU NORD JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

## Prévention des inondations : le plan communal de sauvegarde en préparation

Le village a accueilli la semaine dernière l'une des réunions d'information sur le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Clarence, qui va prochainement faire l'objet d'une enquête publique.

PAR GRAND DENIER  
aros@lavoixnord.fr

**FLORINGHEM.** Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Clarence va faire l'objet d'une enquête publique du 21 septembre au 28 octobre. Les commissaires-enquêteurs entendront trente permanences, dans treize communes dont celle du Ternois, pour prendre note des observations, propositions et contre-propositions des riverains.

« La commune a été frappée par des inondations à plusieurs reprises ces dernières décennies.

Au préalable, le maire Christophe Coppin et le conseil municipal ont accueilli une réunion publique, à laquelle participaient de nombreux élus du secteur, ainsi que des représentants de la direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et du syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Lys (Syngesal), rivière dans laquelle la Clarence se jette à Merville dans le Nord. L'objectif de cette enquête publique est de mettre en évidence, au regard des risques, la nécessité de maîtriser et de réglementer les possibilités d'urbanisation. Il de déterminer les mesures de protection et de prévention, visant à réduire la vulnérabilité des biens et



C'est la DDTM qui planche sur le PPRI, outil qui réglemente les futures constructions et vise à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

des activités. Des plans de protection sur les inondations potentielles, et sur les interdictions de nouvelles constructions, ont été dressés par les services de la DDTM. Le PPRI doit être adopté en début d'année prochaine, puis chaque commune devra établir un plan communal de sauvegarde.

### DOUZE MAISONS CONCERNÉES

Si la Clarence ne traverse pas le village, Floringhem se situe dans un de ses bassins versants. La commune a été frappée par des inondations à plusieurs reprises ces dernières décennies, et l'état de catastrophe naturelle y a été reconnu plusieurs fois dans les

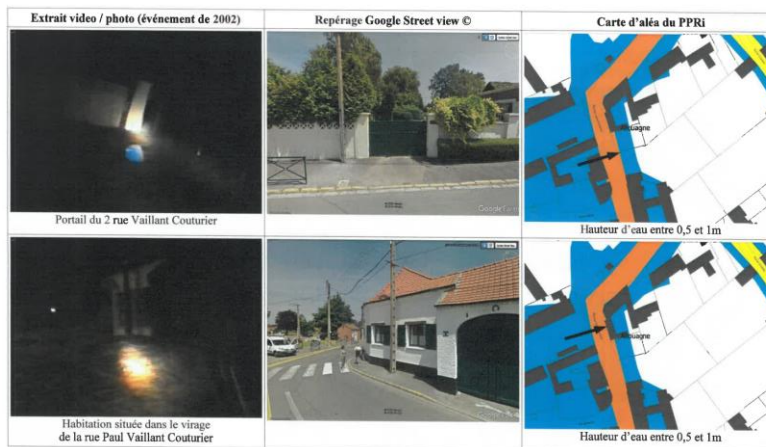
années 1990. Dix-neuf habitations, situées rues Armand-Montois et Robert-Strandin, le long de la Départementale 914, sont touchées de manière récurrente. L'installation de botardeaux est envisagée pour les premières de nouveaux départs à l'avenir. Depuis le début de l'année, les élus ont lancé un programme d'actions, et ont réactivé les liens avec le Syngesal pour travailler au futur plan communal de sauvegarde. Plusieurs postes sont d'ores et déjà envisagés pour protéger le village des aléas climatiques. Le plan communal de sauvegarde de Floringhem devrait être le premier à voir le jour dans le Ternois. ■



Annexe 1



Annexe 1



Service de l'Environnement / Gestion des risques  
Affaire suivie par : Aurélien PRUD'HOMME  
03 21 22 99 23  
aurelien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr

Direction départementale  
des territoires et de la mer

ARRAS, le 24 SEP. 2020

Aussi, en l'absence d'éléments techniques complémentaires, nous ne pouvons accéder à votre demande consistant à considérer comme inondable l'ensemble de ce secteur et de ce fait à le « passer en bleu ». Cependant, comme indiqué dans mon précédent courrier, afin de prendre en compte les incertitudes notamment liées au LIDAR dans les secteurs situés à proximité des zones impactées, une prescription de rehausse de 20 cm est prévue pour les nouvelles constructions. Ladite prescription sera applicable aux projets situés sur le site querrelé.

Enfin, si d'ici l'approbation du PPRi prévue pour mi-2021, vous étiez en possession de nouveaux éléments factuels et probants démontrant que l'ancienne école maternelle a été inondée, je vous inviterais à me les faire parvenir afin de les analyser et de réviser éventuellement notre position sur ce secteur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental des  
territoires et de la mer,  
Edouard GAVET

Copies :  
• Monsieur André HENNERELLE, Maire d'Allouagne  
• Bureau d'étude ISL.

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 11 septembre 2020, vous m'alertez à nouveau sur la situation du terrain d'assise de l'ancienne école maternelle d'Allouagne et de sa vulnérabilité au risque d'inondation. Des réponses circonstanciées sur les phénomènes recensés à proximité immédiate de ce site vous ont été données par courriers en date du 16 mai 2019 et du 10 février 2020.

Les éléments que vous m'avez transmis et notamment les photos et la vidéo de l'inondation de 2002 étaient en complète corrélation avec la carte des aléas du futur PPRi de la vallée de la Clarence. Ainsi, l'axe d'écoulement sur la rue Vaillant Couturier est bien représenté sur les cartes d'aléa. De même, les abords de l'ex-école maternelle situés le long du grand Nocuq sont bien considérés comme inondables. Seul le portail de l'ancienne école, qui semble avoir été légèrement impacté par le phénomène de 2002, n'est pas repris dans les cartographies du PPRi. Cependant, cette différence peut être explicable pour plusieurs raisons comme je vous le précisais dans ma précédente correspondance.

La définition des zones inondables et des conséquences en matière d'urbanisme repose, comme nous nous y étions engagés dès le début de la procédure, sur une étude précise qui elle-même dépend de données fiables (pour rappel, la topographie du secteur a été vérifiée) et des compétences techniques indéniables du bureau d'études ISL.

Pour le cas d'espèce, le périmètre de la zone inondable n'a pas été contesté par la commune et les membres du comité technique. Par ailleurs, les derniers éléments que vous m'avez transmis, notamment l'étude de BRI., ne démontrent pas de façon certaine que l'ancienne école ait été inondée en 2002.

Monsieur LUC VANDERMERSCH  
Allouagne Stop Inondations  
7 rue du Presbytère  
62157 ALLOUAGNE

100 Avenue Winston Churchill  
CS 19007 62022 ARRAS  
141, 03 21 22 99 99



Circonscription IEN  
BETHUNE 2  
ÉCOLE  
MATERNELLE  
PUBLIQUE LES  
ÉGLANTINES

Affaire suivie par  
Mme Frammery  
Sandrine  
Téléphone  
0321544453  
Courriel  
ce.06223194@ac-  
lille.fr  
Adresse  
rue de Féglise  
62107  
ALLOUAGNE



*Directrice à l'école maternelle les églantines  
d'Allouagne depuis septembre 2000, j'ai pu constater  
que l'inondation du 27 août 2002 n'avait pas eu de  
conséquence sur la rentrée scolaire.*

*En effet, la rentrée du jeudi 5 septembre 2002 s'est  
faite dans les conditions normales d'une rentrée des  
classes .*

La directrice,  
Sandrine FRAMMERY



## 5/ Compte rendu de la réunion du 20/09/2018 : Epanchages des terres de Tereos

 PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS  DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	<p>Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais</p> <p>Service De l'Environnement Unité Gestion des Risques Pôle Plans de Prévention des Risques Naturels et Submersion Marine 100 boulevard Winston Churchill 62 022 ARRAS CEDEX – CS 10007</p>	  Réunion d'échange du 20 septembre 2018  LILLERS - Tereos
<p>Personnes présentes</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• M.BEAUVAL Antoine - Tereos</li><li>• M.EVRARD Allison - Tereos</li><li>• M.HENNEBELLE Christian – DDTM62 – SDE/GDR</li><li>• M.LEBLANC Gautier - Tereos</li><li>• M.PRUD'HOMME Aurélien – DDTM62 – SDE/GDR</li></ul>		
<p>Nb : Le présent compte-rendu n'a pas vocation à être exhaustif. Il reprend les grandes thématiques et les principales questions posées lors de la réunion.</p>		

### Relevé de décision

La réunion s'inscrit dans le cadre de la concertation mise en place pour l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations (PPRI) de la vallée de la Clarence.

#### I/ Contexte

Le processus de lavage des betteraves à sucre engendre la production d'un volume important de terre (entre 100000 et 150000 tonnes par an). Jusqu'à récemment cette terre était stockée dans des bassins de décantation. Ces derniers sont arrivés à saturation. Les terres (débarrassées de leur eau) sont donc :

- revendues aux particuliers, aux entreprises de BTP, aux agriculteurs (voie 1);
- cédées aux agriculteurs qui en font la demande (voie 2) pour l'étalement sur leurs parcelles .

Pour ce qui concerne la deuxième voie, Tereos encadre les « étalements » de la manière suivante :

- en dehors des zones inondables établies par la cartographie de l'aléa centennale de la DI ;
- sur des terrains clairement identifiés et déterminés en concertation avec les communes ;
- une fois par parcelle (Tereos assure un suivi) ;
- sur une épaisseur de 15 cm maximum.

Si ces quatre critères ne sont pas réunis, Tereos refuse de céder la terre. Néanmoins, l'entreprise ne peut empêcher les agriculteurs de se fournir via la première voie d'approvisionnement.

#### II/ Suites données

Concernant la cartographie des zones inondables. Il est décidé que « l'étalement » devra être réalisé :

- en dehors des secteurs identifiés par l'aléa (débordement et ruissellement) centennal des futurs PPR de la Clarence et de la Lawe en particulier (la DDTM fournira à Tereos les données utiles) ;
- en dehors d'une zone de 50 m située au-delà des limites de ces zones inondables répertoriées ;
- au maximum une fois tous les 10 ans sur une même parcelle.

Concernant la vente directe il est convenu avec Tereos que le contrat de vente :

- rappelle aux acquéreurs que les rehaussements peuvent être soumis à des réglementations particulières (PPRI de la Clarence) et qu'en cas de non respect de ces réglementations ces derniers s'exposent à des sanctions administratives et/ou pénales ;

*Cu*

- renvoie les acquéreurs vers le site de la Préfecture afin d'obtenir des informations sur les secteurs définis comme inondables.

Concernant la prise en compte du site industriel dans le futur règlement du PPR (à ce jour le règlement n'est pas écrit) :

- le stockage des terres sera permis;
- la DDTM reviendra vers Tereos lors de l'écriture du règlement afin de s'assurer d'une concordance entre les projets éventuels d'extension du site et le règlement.

Une copie de ce compte-rendu sera transmise aux services de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

LILLERS, le 21/11/2018

ARRAS, le 08 NOV. 2018

Le responsable du service Agricole

  
RCS Saint-Quentin 533 247 979  
Etablissement de Lillers  
100 Rue de Verdun  
59219 Lillers  
Tél. +33 (0)3 21 64 71 70  
Gautier LEBLANC

Le chef de l'unité  
« Gestion des Risques »

  
Christian HENNEBELLE

## 6/ PV de synthèse : page de signatures

### ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DU PPRI de la CLARENCE

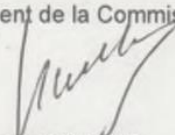
#### PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Etabli par la Commission d'Enquête présidée par Pierre COUCHE, Commissaire Enquêteur, Annie DEHEUL et Gérard CANDELIER étant membres, commission désignée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif en date du 7 juin 2021 pour organiser et diriger l'enquête publique d'élaboration du PLUi, vu l'arrêté du Préfet du Pas-de Calais du 9 Juillet 2021 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'élaboration du PPRI.


Le présent procès-verbal est accompagné du tableau récapitulatif des observations du public, de la synthèse et des comptes rendus des auditions des 42 maires des communes concernées et des questions de la Commission d'Enquête à la DDTM .


Le mémoire en réponse de la DDTM devra être remis à la Commission d'Enquête dans un délai de quinze jours à dater de la remise du présent procès-verbal.

Le Président de la Commission d'Enquête

  
Pierre COUCHE

Les membres de la Commission

  
Gérard Candelier

  
Annie DEHEUL

Remis au représentant de la DDTM, le 2 novembre 2021 par Monsieur COUCHE Pierre, Président de la Commission d'Enquête, dans les locaux de la DDTM.

Procès-verbal reçu Le 2 novembre 2021,

Par M<sup>me</sup> ZIOLKOWSKI Valérie

représentant la DDTM.

Adjointe à l'unité Gestion du Risque  
Service de l'environnement

  
DDTM du Pas de Calais  
Service de l'Environnement  
100 avenue Winston Churchill  
CS 10207  
62022 ARRAS CEDEX

Page 1 sur 9



## 7/ Mémoire en Réponse : courrier et page de présentation



**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement / Unité Gestion des Risques  
Affaire suivie par : Aurélien PRUD'HOMME  
Tél : 03.21.22.99.29  
Mél : aurelien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le **16 NOV. 2021**

Le Directeur départemental

À

M. Pierre COUCHE  
Président de la commission d'enquête

**Objet : Enquête publique du PPRi de la vallée de la Clarence**  
**PJ : Mémoire en réponse**

Monsieur le Président,

Au terme de l'enquête publique du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) de la vallée de la Clarence, vous m'avez transmis le 2 novembre 2021 le procès-verbal de synthèse des observations recueillies sur les registres, complétées par les observations issues des entretiens avec les maires et vos propres questionnements.

Une réponse à chacune des questions soulevées est donnée par mes services au travers du mémoire en réponse que je vous adresse en pièce jointe.

Ces réponses ont été formulées dans le strict respect de l'arrêté préfectoral de prescription du PPRi mais aussi des textes et de la réglementation en vigueur.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- questions sur l'identification des zones inondées durant l'été 2021 et non repris au PPRi ;
- interrogations sur la bande de précaution derrière les ouvrages : dimensionnement, conséquences sur les projets et la constructibilité des terrains ;
- interrogations sur l'impact des pratiques agricoles et culturelles.

En ce qui concerne les secteurs inondés récemment et non repris dans le PPRi, une analyse a été réalisée par le bureau d'études pour chacune d'entre elles et une réponse spécifique est apportée.

100 avenue Winston Churchill  
CS 10 007 - 62 022 ARRAS Cedex  
Tél : 03 21 22 99 99

1 / 2

Le sujet des bandes de précaution derrière les digues est un point singulier sur le territoire du PPRi de la vallée de la Clarence notamment pour la commune de Lillers et ses hameaux. Une méthode a été définie afin d'adapter la largeur de cette bande de précaution aux réalités du terrain et en cohérence avec les dispositions du décret PPRi de juillet 2019. Des simulations de rupture ont permis de s'assurer de leur bon dimensionnement. Des vérifications sur la base des données topographiques utilisées pour le PPRi ont été menées par le bureau d'études. De plus, nous nous sommes engagés à prendre en considération et au cas par cas les levés topographiques fournis par les riverains qui auraient pu permettre de préciser la largeur de la bande de précaution.

La gestion et de l'entretien de ces digues revient à la collectivité en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), en l'occurrence la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois-Lys Romane (CABBALR). Cette dernière doit définir son système d'endiguement et entreprendre les études de danger rendues obligatoires par la réglementation. Aussi, lorsque ces études auront été réalisées, nous nous engageons, s'il le fallait, à réviser le PPRi notamment si les conclusions permettent de revoir à la baisse la largeur de la bande de précaution. Dans l'attente, la méthode mise en œuvre permet non seulement de délimiter au plus juste la bande de précaution mais aussi de réglementer ces secteurs particulièrement dangereux pour les populations voisines de ces ouvrages.

Très tôt dans l'élaboration du PPRi de la vallée de la Clarence, le sujet des pratiques agricoles et plus généralement la notion de « solidarité amont-aval » ont été mis en avant par les acteurs du territoire. Il demeure que le PPRi n'est pas un outil permettant de réglementer les pratiques culturales. Par ailleurs, même si ces dernières peuvent avoir un impact pour les événements d'inondation fréquents, elles n'ont pas d'influence sur un événement centennal comme celui pris en compte dans le PPRi. Cultiver perpendiculairement à la pente ou implanter des haies ne permettra pas de réduire de manière significative l'enveloppe d'inondation ou les hauteurs d'eau définies dans le cadre de la procédure compte-tenu de l'intensité du phénomène modélisé.

Concernant la notion de « solidarité amont-aval », le projet de PPRi de la Clarence permet d'encadrer l'artificialisation des terres et de ne pas aggraver les phénomènes potentiellement liés aux retournements de prairies ou à la suppression d'espaces boisés dans les secteurs à forte pente. En effet, le PPRi imposera un maintien des caractéristiques hydrographique et hydrologique du territoire pour un événement centennal.

Mes services restent à disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental  
des territoires et de la mer

A blue ink signature of Edouard Gayet, consisting of a stylized, flowing script that starts with a large 'E' and ends with a horizontal line.

Edouard GAYET

Maître d'ouvrage



Novembre 2021

# Plan de Prévention des Risques d'Inondations sur la vallée de la Clarence



MÉMOIRE EN RÉPONSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DE  
L'AUDITION DES MAIRES ET QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES DE  
LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Maître d'œuvre



Direction Départementale  
des territoires et de la mer